

**Le Directeur Général Adjoint**

**UNSA PNC** - M. Marc LAMURE  
**SNPNC** - M. Jean-Michel COURTOIS  
**UNPNC** – M. Steve DRULA

N. réf. : DG.DP 2023.104

Roissy, le 18 octobre 2023

Messieurs les Secrétaires Généraux,

Dans le cadre de l'accord collectif du personnel navigant commercial 2023-2028, la Direction d'Air France s'est engagée à lancer une étude technique et financière relative à la mise en œuvre d'une subrogation en cas d'arrêt maladie.

Il s'agit d'évaluer les conséquences organisationnelles, et notamment les coûts directs (avance de trésorerie) et indirects (organisation, charge de travail etc...) d'une telle mesure au regard de l'avantage social obtenu pour le personnel.

Cette étude sur la subrogation a été confiée à la société Diot-Siaci qui travaille d'ores et déjà sur le sujet et a pu établir le calendrier de cette étude que vous trouverez ci-dessous :



Je vous prie d'agréer, Messieurs les Secrétaires Généraux, mes salutations distinguées.



Patrice TIZON